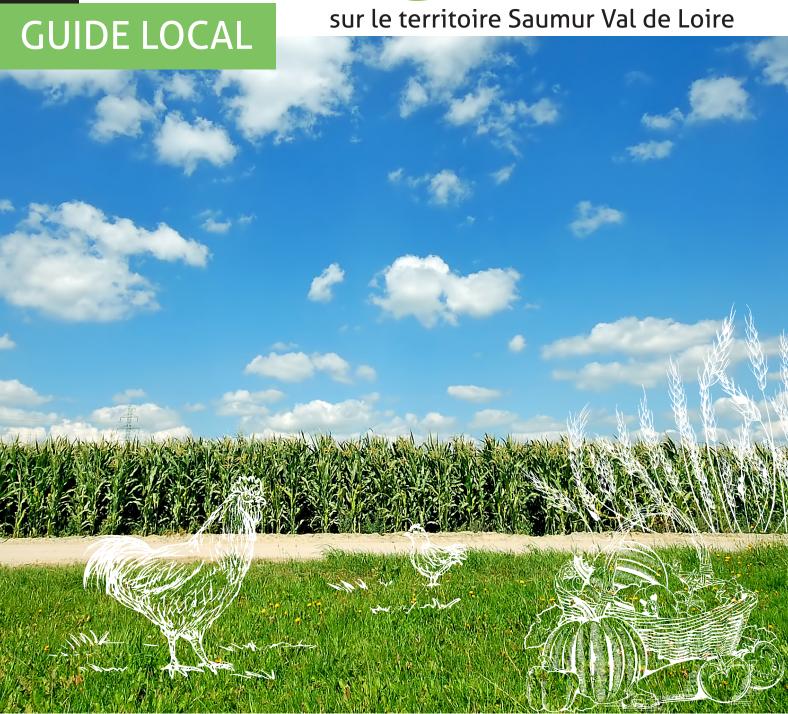


## **TRANSMETTRE** en

griculture







## Sommaire

Edito	3
Les étapes pour transmettre une entreprise agricole	5
Anticiper, 5 à 10 ans avant la transmission	6
Préparer la retraite	8
Evaluer l'entreprise	10
Pour que le foncier ne soit plus un obstacle à la transmission	13
Transmettre à un porteur de projet	15
Les stages de parrainage pour réussir le passage de relais	17
Gérer son patrimoine	<b>19</b> 19 20
Formaliser le projet de transmission	21
Les partenaires filières	22

#### **Edito**



Jean-Michel Marchand Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire



Jérôme Harrault Vice-Président en charge de l'agriculture, maire d'Allonnes

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est un territoire riche de surfaces agricoles représenté par la viticulture, l'horticulture, le maraîchage, l'élevage, les semences et l'arboriculture.

Notre agriculture, remarquablement représentée par les 1 500 chefs d'exploitation et étendue sur plus de 64 200 hectares est incontestablement un atout économique majeur pour notre collectivité.

Conserver et développer cette spécialité agricole est un enjeu important et un objectif politique que nous nous sommes fixés.

C'est pourquoi il est capital d'accompagner et de soutenir du mieux possible un chef d'exploitation souhaitant céder son entreprise pour quelque raison que ce soit (départ en retraite, changement professionnel) ou souhaitant s'associer.

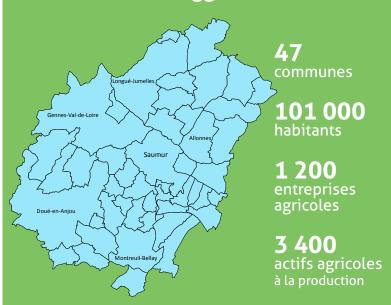
Ce guide a pour objectif d'apporter de nombreux éléments de réponses et des conseils clés dans cette démarche à la fois professionnelle et privée de transmission ou d'association.

Nous formulons le souhait que cet outil accompagne au mieux celles et ceux qui se préparent à une nouvelle étape de leur vie.



## L'AGRICULTURE

Le territoire de l'Agglomération



64 200 hectares

L'agriculture valorise 52% du territoire

**1 500** Chefs d'exploitation

1 900 ETP\* salariés

\* Équivalent Temps
Plein Annuel

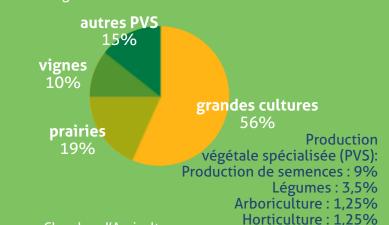
Entre 10 et 20 nouvelles installations chaque année

38% des entreprises adhèrent à une CUMA\*

Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

#### Répartition de la SAU\*

Surface Agricole Utile



Source: Chambre d'Agriculture

# le territoire idéal pour développer votre projet

# REJOIGNEZ-NOUS SUR facebook

https://www.facebook.com/SaumurValdeLoireAgriculture





@SaumurValdeLoireAgriculture



## Les étapes pour transmettre une entreprise agricole

Que vous souhaitiez cesser votre activité de chef d'entreprise agricole ou bien accueillir un nouvel associé dans votre exploitation, il s'agit d'une étape très importante dans la vie de votre entreprise agricole, tout comme pour les personnes qui vivent ce changement. C'est à la fois un projet individuel, celui de l'agriculteur qui cesse son activité ou qui s'associe, impliquant dans une moindre mesure sa famille, mais c'est aussi un projet qui impacte plus largement l'activité économique du territoire sur lequel se situe l'exploitation et les différents acteurs en amont et en aval qui travaillent en lien avec l'exploitation.



Le maître mot, c'est « anticiper », pour assurer une transmission des plus sereines, bon nombre de questions sont à se poser en amont pour construire son projet. Certains points demanderont de pousser la réflexion pour envisager et mesurer toutes les solutions envisageables et faire les meilleurs choix.

La question de transmettre à un porteur de projet va également vous ouvrir un certain nombre de portes et vous devrez prévoir un laps de temps suffisamment important pour prendre des contacts et les concrétiser. Plusieurs réseaux existent sur le territoire Saumur Val de Loire pour vous accompagner dans une recherche de repreneur. Ce choix n'est pas anodin. Le positionnement économique de l'agriculture et du végétal sur Saumur Val de Loire est important, la transmission des entreprises agricoles à des porteurs de projet permet de maintenir ce potentiel. Aujourd'hui, les porteurs de projets en agriculture recherchent des sites pour s'installer et développer leur propre projet sans forcément reprendre à l'identique les productions et le modèle économique mis en place par le prédécesseur. C'est une tendance qui se confirme et qui devrait vous inciter à ouvrir votre offre de reprise pour intéresser des repreneurs potentiels.



#### 3 questions pour commencer à réfléchir à la transmission de l'entreprise

- Y-a-t-il dans la famille des enfants ou des proches intéressés par la reprise de l'exploitation?
- Ai-je le souhait de diminuer progressivement mon activité dans l'entreprise (mon état de santé, de fatigue, l'envie de passer la main) ?
- Quelle est la « transmissibilité » de l'exploitation (logement, moyens de production, conditions de travail, investissements) ?

## L'anticipation est l'une des clés de la réussite

d'une transmission (cessation d'activité) ou d'une association. La transmission (ou l'association) touche notamment au patrimoine professionnel de l'exploitant, qui bien souvent est aussi familial. Le capital de l'exploitation est, tout ou partie, le fruit du travail de l'agriculteur, des associés, et la frontière entre patrimoine privé et professionnel n'est pas toujours bien définie. Cette situation est particulièrement marquée dans le cas d'une transmission.

C'est pourquoi la préparation et l'accompagnement jouent un rôle majeur dans la réussite de votre projet : il est très important d'y réfléchir suffisamment à l'avance et d'anticiper les différentes conséquences de ce passage, faisant de cette étape de transition un véritable projet.

Il faut prendre le temps de s'informer et de contacter

le Point Accueil Transmission (PAT). Les conseillers du PAT ont les moyens d'étudier la situation du porteur de projet, d'aider à élaborer le projet de cessationtransmission ou d'association, et à le mettre en œuvre. Ils pourront aussi identifier les interlocuteurs qui répondront aux questions spécifiques, comme par exemple les droits à retraite. Les rendezvous sont gratuits.



**PAT, Point Accueil Transmission** 

Pour prendre rendez-vous:

Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou 5 Place de la République 49250 Beaufort-en-Anjou Antenne locale de Doué-en-Anjou 1 Rue du Pavé 49700 Doué-en-Anjou

02 41 96 76 76 maine-et-loire@pait.fr www.pait.fr



Le GABB Anjou accompagne les futurs cédants dans la transmission de leur exploitations via :

- des formations en lien avec nos partenaires pour se préparer sereinement à la transmission (aspects généraux, juridiques, fiscaux...): à retrouver sur www.gabbanjou.com/espace-producteurs/prochaines-formations-et-journées-techniques/,
- un accompagnement individuel : un ou plusieurs rendez-vous d'une demi-journée pour clarifier son projet de transmission et mettre en place un plan d'actions. Financement possible de la DRAAF pour les personnes entre 52 et 57 ans.



#### **GABB Anjou**

70 route de Nantes 49610 Mûrs-Erigné 02 41 37 19 39 gabbanjou@wanadoo.fr

www.gabbanjou.com

### Les conseils des PROS



- Réfléchir à sa transmission tôt : quelles sont mes attentes, mes conditions (foncier...)?
- Anticiper et maîtriser son foncier, en parler avec ses propriétaires
- Connaître la valeur, la rentabilité de son entreprise pour adapter le prix de
- 5 ans avant la transmission, commencer les rencontres avec la chambre d'agriculture et son comptable pour se mettre en marche vers la transmission



## Préparer la retraite

#### Les questions pour se préparer à la retraite

- A quel âge pourrai-je bénéficier de la retraite ?
- Quels seront les besoins financiers après la cessation d'activité?
- Quelles solutions complémentaires mettre en place pour construire ma « stratégie retraite » ?
- Comment se positionner vis-à-vis de l'avenir du logement actuel (déménagement, vente, location)?

Faire le point sur vos démarches à entreprendre pour organiser au mieux votre départ à la retraite, la MSA vous informe sur vos droits et vous conseille sur les démarches à effectuer pour déposer, en temps voulu et dans les meilleures conditions, votre demande de retraite.

#### **Envoyer la DICAA 3 ans avant**

Vous devez déclarer votre intention de cessation d'activitéagricole (DICAA) à la Chambre d'Agriculture dont vous dépendez 3 ans avant la date de départ prévue à la retraite, en complétant le formulaire envoyé par la MSA. Vous pouvez aussi télécharger ce formulaire en ligne sur le site de la MSA.

Contactez également le CFE, centre de formalités des entreprises pour faire le point sur la cessation de votre activité et la transmission de votre exploitation ou entreprise.

## A noter : le passage à la retraite n'est pas automatique

Vous devez déposer une demande de retraite entre 4 et 6 mois avant la date de départ que vous avez choisie. Ne cessez pas votre activité sans avoir fait le point sur tous vos droits à la retraite (de base et complémentaires).



#### MSA Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire

3 rue Charles Lacretelle, Beaucouzé 49938 Angers 02 41 31 75 75

Antenne locale de Doué-en-Anjou Agence MSA Saumurois-layon 4 rue saint Denis 49700 Doué-en-Anjou

Antenne locale de Baugé-en-Anjou Agence MSA Baugeois-Vallée Maison des services publics 15 av. Le Gouz de la Boulaye 49150 Baugé-en-Anjou

www.msa49.fr/lfy/retraite/depart

#### CFE, Centre de formalités des entreprises

Centre de Formalité des Entreprises agricoles de Maine-et-Loire

14 avenue Jean-Joxé 49006 Angers 02 41 96 75 09 cfe@maine-et-loire.chambagri.fr

Permanence téléphonique de 9h à 12h du lundi au vendredi (sauf mercredi)

### Les conseils des PROS



• Il est conseillé d'entreprendre les démarches pour constituer son dossier retraite 6 mois à l'avance. Une prise de rendez-vous avec un correspondant à l'accueil s'impose. Le rendez vous peut avoir lieu dans une Agence MSA.



## **Evaluer son entreprise**

## Avec tous les 1<sup>ers</sup> renseignements en poche, la phase active peut commencer pour préparer sa transmission :

- faire savoir que l'on cherche un repreneur, notamment dans l'entourage professionnel et personnel (famille, amis, voisins, propriétaires) et se faire référencer dans les réseaux qui mettent en relation des entreprises en transmission et des repreneurs,
- réaliser une évaluation de son exploitation (valeur de rentabilité, valeur patrimoniale) et envisager la possibilité de cession du foncier en lien avec les propriétaires pour sécuriser la maîtrise du foncier et le projet du futur repreneur,
- prévoir son futur lieu d'habitation,
- rester en veille sur le sujet en participant notamment à des journées d'information sur la transmission ou à des formations,
- se renseigner sur les dispositifs d'aides à la transmission et les accompagnements possibles.

### Evaluer la valeur de l'entreprise

La transmission se base le plus souvent sur un montant qui tient compte à la fois de la valeur patrimoniale et de la valeur de rentabilité de l'entreprise. L'objectif est bien que l'intérêt des cédants et des repreneurs se rejoignent pour qu'il y ait transaction et transmission réussies. L'important est là encore d'avoir anticipé.

Deux-trois ans avant cession, alors que le repreneur n'est peut-être pas encore identifié, il faut avoir une idée précise de ce que vaut l'entreprise en estimant les biens à céder, un à un (c'est ce qu'on appelle la valeur patrimoniale) et en estimant la capacité qu'aura un repreneur d'investir dans la reprise au regard de la rentabilité de celle-ci (c'est ce qu'on appelle la valeur de rentabilité).

C'est ce qui permettra d'approcher au plus près la valeur économique de l'entreprise.

#### Différentes structures peuvent vous accompagner dans l'estimation de la valeur de votre entreprise :



#### Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou 5 Place de la République 49250 Beaufort-en-Anjou 02 41 96 76 50 baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué-en -Anjou 1 Rue du Pavé 49700 Doué-en-Anjou 02 41 96 75 20 layon-saumurois@pl.chambagri.fr

https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr



#### AS 49 Conseil, gestion, expertise comptable

30 Allée Joseph Touchais 49700 Doué-en-Anjou 02 41 59 23 04 contact@as49.fr

www.as49.fr



#### **COGEP Experts comptable**

Rue du pavé de Riou Zac du champ Blanchard 49400 Distré 02 41 67 25 65

www.cogep.fr



#### **STREGO Experts comptable**

14 place Théophane Vénard, Doué-la-Fontaine 49700 Doué-en-Anjou 02 41 40 32 00 strego.doue@strego.fr

www.strego.fr/agence/expert-comptable-doue-la-fontaine



Spécialement dans le domaine viticole, Ampelio accompagne les projets de transmission des domaines viticoles

#### **SARL AMPELIO**

13 chemin de la Monnaie 49170 Savenières 02 41 09 17 51 contact@ampelio.fr

www.ampelio.fr



#### **SAFER Maine Océan**

14 Avenue Jean Joxé 49106 Angers 02 43 83 48 10 safer49@safermao.fr

www.safer.fr



#### **CER France, expert-comptable**

Chemin des Patureaux ZA du Pigeonnier 49400 Saumur 02 41 33 66 66

www.49.cerfrance.fr



Le Bureau Horticole Régional propose d'accompagner les rosiéristes, pépiniérites et horticulteurs dans l'évaluation de leur entreprise, grâce à leur expertise technique sur ce type de production. Il accompagne également les futurs cédants dans la recherche d'un repreneur.

#### **Bureau Horticole Régional**

1rue des Magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé 02 41 79 29 29 info@bhr-vegetal.fr

www.bhr-vegetal.com



#### CEGAO - Centre de Gestion Agricole de l'Ouest

8 rue du Bon Puits 49480 Saint-Sylvain-d'Anjou 02 41 88 60 22 c.gestion@cegao.com

www.cegao.com



## Pour que le foncier ne soit plus un obstacle à la transmission

Pour envisager la transmission, un point principal est d'avoir la maîtrise du foncier, c'est-à-dire de garantir l'unité foncière de l'entreprise, entre vente et location des terres.

L'intermédiation locative permet à la SAFER d'aller à la rencontre de tous les propriétaires des cédants pour favoriser la location des terres au repreneur dans le souci de la maîtrise du foncier. Quand 20 hectares sont perdus à la dernière minute par un manque de sécurité ou d'engagement des propriétaires, le projet du repreneur peut être mis en danger. La SAFER peut donner les autorisations d'exploiter sans concurrence possible.

Portage foncier pour faciliter l'installation avec la SAFER; en partenariat avec la région Pays de Loire, le Crédit Agricole, ou Volney Bocage, une filiale du Crédit Mutuel et pour des projets ciblés, la SAFER peut assurer le portage foncier pour le compte de porteurs de projets en cours d'installation. La SAFER ou le partenaire achète le foncier pour le mettre à disposition, en location par bail rural, au porteur de projet avec possibilité de rachat. Selon les projets et leurs besoins, la SAFER est également en mesure de mobiliser des financeurs en capacité d'investir pour permettre une installation.



SAFER Maine Océan 14 Avenue Jean Joxé 49106 Angers 02 43 83 48 10

safer 49@safermao.fr

www.safer.fr

**Créer un GFA:** le Groupement Foncier Agricole est un outil particulièrement intéressant pour permettre le financement du foncier agricole, particulièrement lourd pour le repreneur, mais aussi pour permettre aux cédants et propriétaires de transmettre les biens familiaux tout en permettant l'installation et évitant des situations d'indivisions complexes. Il existe d'autres possibilités d'acquisitions collectives comme les SCI Société Civiles Immobilières

- Le GFA Familial a vocation à faciliter la transmission du patrimoine familial et à en assurer la pérennité. Il évite les indivisions et donne au cohéritier exploitant la possibilité de poursuivre l'exploitation.
- Le GFA Investisseur, généralement constitué par l'intermédiaire d'une banque ou d'un notaire, a pour but d'apporter des capitaux tout en déchargeant les agriculteurs du poids des investissements. Le GFA acquiert les terres qu'il loue ensuite aux agriculteurs.
- Le **GFA mutuel**, issu du syndicalisme agricole, permet d'aider un fermier qui ne peut acquérir seul le fonds qu'il exploite.

Concernant les créations de GFA ou SCI, contactez votre notaire ou juriste.



## Chambre Interdépartementale des Notaires

19 rue Chevreul 49100 Angers 02 41 25 37 37 ci-angers@notaires.fr

www.ci-angers.notaires.fr



#### **AS Juridis**

14 Avenue Jean Joxé BP 80423 49004 Angers asjuridis@agri49.com





## Transmettre à un porteur de projet

Si vous n'avez pas de repreneur identifié pour la reprise de votre exploitation ou de vos parts sociales en société, plusieurs réseaux proposent des outils de mise en relation qui pourront vous permettre de faire connaître votre offre et de rencontrer des repreneurs.



Le RDI, répertoire départ installation propose les offres des exploitations à transmettre et les conseillers de la Chambre d'Agriculture accompagnent les entreprises dans leur recherche de repreneur ou d'associés. C'est un outil de mise en relation avec les porteurs de projet.





#### RDI Répertoire départ installation

02 41 96 77 51

catherine.morin@maine-et-loire.chambagri.fr

www.repertoireinstallation.com



**L'Association Terre de Liens** aide les porteurs de projets agricoles à définir une stratégie de recherche de foncier. En suscitant la mobilisation citoyenne sur le territoire, elle peut accompagner l'acquisition de fermes par différents outils collectifs\* dans le but d'installer, en location, des porteurs de projets en agriculture biologique. Les cédants ou les porteurs de projet peuvent également utiliser le site internet www.terredeliens.org pour consulter ou publier des annonces d'offres ou de recherches de fermes.

\* Outils collectifs : Foncière Terre de Liens (entreprise de l'ESS), Fondation Terre de Liens ou des outils locaux que l'Association Terre de Liens aide à monter (SCI, GFA, SCIC...)



#### Terre de Liens Pays de la Loire

70 route de Nantes 49610 Mûrs-Érigné 06 61 45 49 88 pdl@terredeliens.org

www.terredeliens.org/pays-de-la-loire



**Le GABB Anjou** accompagne la transmission en mettant en relation des porteurs de projet et des cédants en agriculture biologique, en direct ou via une annonce sur leur site internet. Il accompagne également le binôme cédant-repreneur : une ou plusieurs rencontres pour échanger et rédiger des modalités de la transmission : inventaire, calendrier, prise de décisions.



#### **GABB Anjou**

70 route de Nantes 49610 Mûrs-Erigné 02 41 37 19 39 gabbanjou@wanadoo.fr

www.gabbanjou.com

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) propose une formation « stage paysan créatif » de 12 mois accompagnant à la création ou reprise d'entreprises agricoles et à la mobilisation des moyens de production (foncier, financement, investissements, circuits de commercialisation, réseau professionnel...) et s'adressant à toute personne qui a un projet d'installation professionnelle en agriculture et une volonté de s'installer sur un territoire identifié (avec ou sans foncier). La formation contient 10 jours de tronc commun, un suivi individuel sur l'année, une immersion professionnelle répartie entre les paysans référents et le futur site d'installation, un accompagnement par le groupe d'appui local constitué d'agriculteurs, de citoyens et d'élus.



CIAP 49 – Coopérative d'installation en agriculture paysanne du Maine-et-Loire

70 route de Nantes 49610 Mûrs-Erigné 06 04 19 05 35 vapciap49@gmail.com



L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

(ADEAR Vivre au Pays) accompagne les cédants dans leur transmission par un suivi individuel tout au long de la démarche et par des formations collectives.



**ADEAR Vivre au Pays** 

70 route de Nantes 49610 Mûrs-Erigné 02 41 39 54 77 - 06 89 61 96 94 vivreaupays.49@laposte.net

www.confederationpaysanne-pdl.fr



Portages fonciers et financiers

Le portage temporaire d'activité proposé par la CIAP 49 permet de sécuriser pendant 1 à 3 ans la création ou reprise d'une entreprise en hébergeant l'activité économique du porteur de projet d'un point de vue juridique, fiscal et comptable.

La coopérative finance les premiers investissements et la trésorerie nécessaire à la mise en production, sécurise le foncier via un bail. Le porteur de projet peut se rémunérer si l'activité le permet. Cet outil permet également de garantir aux cédants que leur entreprise sera transmise et pérenne.

## FARM DATING Saumur Val de Loire

Participer à un Farm dating, c'est un temps de mise en relation entre des chefs d'entreprise qui cherchent à transmettre (ou entreprise en recherche d'associés) et des porteurs de projet qui sont en projet d'installation. Vous rencontrez plusieurs porteurs de projet qui peuvent correspondre avec votre entreprise pendant la soirée à l'occasion de rendez-vous organisés pendant 7 minutes. Ce moment court permet d'aller à l'essentiel et de sentir un éventuel « feeling » entre vous et le porteur de projet pour prolonger les échanges par la suite. Une courte formation vous permet de vous préparer à présenter votre offre de manière attractive.

Les Farm dating sont organisés par la Chambre d'agriculture et notamment sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.



#### Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou 5 Place de la République 49250 Beaufort-en-Anjou 02 41 96 76 50 baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué-en-Anjou 1 Rue du Pavé 49700 Doué en Anjou 02 41 96 75 20 layon-saumurois@pl.chambagri.fr

### Le stage de parrainage pour réussir le passage de relais

Pour faire le lien avec le repreneur dans le cas d'une reprise, le stage de parrainage est une solution pour une bonne transition.

Ce stage donne la possibilité pour un porteur de projet souhaitant s'installer hors du cadre familial de mûrir son projet sur l'exploitation en vue. Il permet de mieux connaître l'exploitation où il souhaite s'installer, d'approfondir ses compétences, de préparer son projet d'installation et, en cas d'association, de tester l'entente et l'organisation avec les futurs associés. Il constitue en quelque sorte une période d'essai avant l'installation.

Il s'agit d'un stage à temps plein, d'une durée de 3 à 8 mois maximum. Ce stage rémunéré est destiné aux candidats à la création, reprise ou association en entreprise agricole, titulaire d'un diplôme agricole, âgé de 18 à 40 ans, et n'ayant pas de lien de parenté avec l'exploitant accueillant.

Les stages de parrainage sont financés par la Région Pays de la Loire

www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/publications/actu-detaillee/n/stage-de-parrainage

## Pour en savoir +, contactez votre PAT

**PAT, Point Accueil Transmission** 

Pour prendre rendez-vous:

Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou : 5 Place de la République 49250 Beaufort-en-Anjou

Antenne locale de Doué-en-Anjou 1 Rue du Pavé 49700 Doué-en-Anjou

02 41 96 76 76 maine-et-loire@pait.fr www.pait.fr



Anticiper et agir pour l'avenir

### Les conseils des PROS



- Penser « maîtrise foncière » pour assurer que le repreneur pourra travailler sur l'ensemble des terres de votre exploitation : anticiper aussi auprès de vos propriétaires pour préparer votre transmission, présentez leur votre repreneur et soutenez son projet auprès de vos propriétaires
- Etablir une relation de confiance avec le candidat choisi et lui donner des conseils s'il est demandeur
- Etre ouvert à une période de travail en commun avec le repreneur pouvant aller jusque 2 ans



Au moment de la transmission de l'entreprise agricole, la gestion du patrimoine est un point important à anticiper. Succession et régime matrimonial, capital et revenus sont des points à anticiper pour s'organiser au mieux.

#### **Succession**

Faire un point sur son régime matrimonial permet d'éviter des conséquences d'une succession non préparée. Ainsi, quand il y a des enfants, il peut s'agir de protéger le conjoint en garantissant le transfert de la pleine propriété de la maison d'habitation au conjoint, ce qu'on appelle « donation par préciput ». Il existe également d'autres outils pour préparer une succession ou faciliter l'installation d'un de ses enfants tout en préservant les droits de chacun, tel que la donation-partage.

Pour les renseignements et les démarches relatives à la succession, rapprochez-vous de votre Notaire



## Chambre Interdépartementale des Notaires

19 rue Chevreul 49100 Angers 02 41 25 37 37

ci-angers@notaires.fr

www.ci-angers.notaires.fr

## Capital et comptes courants d'associés

Les comptes courants d'associés dans les sociétés civiles agricoles font pleinement partie du patrimoine privé des exploitants. Anticipez sur l'arrêt d'activité en retirant ces fonds de l'entreprise autant que la trésorerie le permet. Ce posera alors la question du replacement de ce capital. Cela peut permettre de financer une maison, un projet pour la retraite.

Le capital détenu par avance ou fruit de la vente de l'exploitation peut aussi être replacé sur des placements classiques type assurance vie avec des avantages successoraux.

Pour des patrimoines plus importants à transmettre, la création d'un GFA (terres) ou SCI (terres + immobilier) peut permettre de bénéficier d'abattements fiscaux lors de la succession.

En lien avec les droits à la retraite agricole, le placement du capital issu de la transmission de l'entreprise permet de garantir des revenus à la retraite. Investir dans des SCPI (société civile de placement immobilier) ou acquérir un logement meublé (type résidence sénior) pour faire de la location meublée peuvent être des solutions appropriées.

Pour se renseigner sur les solutions de gestion du patrimoine en anticipant sa transmission, vous pouvez contacter des experts en gestion du patrimoine.



AS 49 Conseil, gestion, expertise comptable 30 Allée Joseph Touchais, 49700 Doué-en-Anjou 02 41 59 23 04 contact@as49.fr

www.as49.fr



# STREGO Experts comptable 14 place Théophane Vénard, Doué-la-Fontaine 49700 Doué-en-Anjou 02 41 40 32 00

strego.doue@strego.fr

www.strego.fr



Les 4 démarches principales à entreprendre après toute conclusion de reprise ou d'association :

- Définir les conditions de transmission avec le repreneur. Ne pas hésiter à se faire accompagner dans cette étape cruciale.
- Mettre en place une période de transition pour s'assurer de la bonne cohésion entre les attentes du cédant et celles du repreneur (une période d'emploi ou un stage de parrainage). Cela permet aussi de transmettre le savoir professionnel et les clés pour la gestion future de l'exploitation.
- Réaliser l'ensemble des démarches légales et sociales pour la cessation d'activité (notamment auprès de la MSA et du Centre de formalité des entreprises (CFE)).
- Prévoir les formalités comptables du dernier exercice avec votre comptable.

#### Pour les démarches légales et sociales :



MSA Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire 3 rue Charles Lacretelle. Beaucouzé 49938 Angers 02 41 31 74 74 www.msa49.fr

Centre de Formalité des Entreprises agricoles de Maine-et-Loire 14 avenue Jean-Joxé 49006 Angers 02 41 96 75 09 cfe@maine-et-loire.chambagri.fr



Chambre Interdépartementale des Notaires 19 rue Chevreul 49100 Angers 02 41 25 37 37 ci-angers@notaires.fr

www.ci-angers.notaires.fr



## Les partenaires filières



**Terryloire** est une coopérative spécialisée en fruits (pommes, poires) et légumes (échalion, asperge, topinambour) basée sur le Saumurois et le Haut Poitou. En plein développement, Terryloire accompagne les cédants dans leurs démarches de transmission par :

- un soutien technique personnalisé (individuel et collectif),
- une aide à la définition d'un plan de financement adapté,
- la mise en place d'outils de sécurisation du revenu.



#### **Terryloire**

10 Rue des Moulins 49390 Parçay les Pins 02 41 84 11 55

www.terryloire.com

ADEAR, Vivre au pays	16
AMPELIO	12
AS49 conseil, gestion, expertise comptable	11-20
AS Juridis	14
Bureau Horticole Régional (BHR)	
CEGAO (Centre de Gestion Agricole de l'Ouest)	12
CER France	12
Centre de formalités des entreprises (CFE)	9-21
Chambre d'agriculture Pays de la Loire	11-17
Chambre interdépartementale des notaires	
Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP49)	16
COGEP experts comptables	11
GABB Anjou	7-16
Mutualité sociale agricole de Maine-et-Loire (MSA)	9-21
Point d'accueil installation transmission (PAIT)	7-18
Répertoire départ installation (RDI)	15
SAFER Maine Océan	
STREGO experts comptables	11-20
Terre de liens	15
Terre de liensTerryloire	22

### Guide local





Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire 11 rue du Maréchal Leclerc CS 54030 - 49408 Saumur Cedex 02 41 40 45 50

www.saumurvaldeloire.fr



Chambre d'Agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou 5 Place de la République 49250 Beaufort-en-Anjou 02 41 96 76 50 baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué-en-Anjou 1 Rue du Pavé 49700 Doué-en-Anjou 02 41 96 75 20 layon-saumurois@pl.chambagri.fr

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture